

V. MIGRATION DES ENTREPRISES

Le choix d'une société pour l'emplacement de nouveaux investissements est normalement basé sur une analyse approfondie d'une multitude de facteurs. Parmi ceux-ci, notons des considérations comme la proximité des marchés, la disponibilité des intrants, le coût des immobilisations, la présence de main-d'oeuvre qualifiée, la fiabilité des transports et des réseaux de communication, et la stabilité des lois régissant les investissements. Certaines sociétés peuvent aussi inclure les coûts de la lutte contre la pollution parmi les facteurs pris en compte pour une décision d'investissement. Le présent chapitre examine un certain nombre d'études empiriques portant sur l'importance relative de la dimension environnementale dans les décisions d'investissement.

A. CONTEXTE DES PRÉOCCUPATIONS

Certains Canadiens craignent que l'ALENA pousse les entreprises à déménager dans des endroits où les normes environnementales sont inférieures ou l'application de ces normes est moins rigoureuse. Si elle se produisait, cette migration aurait deux répercussions négatives sur l'environnement nord-américain.

Premièrement, elle pourrait entraîner une détérioration plus grande de l'environnement dans le pays où les normes sont inférieures ou l'application plus relâchée. Deuxièmement, cette migration pourrait décourager les gouvernements qui veulent accroître leurs normes environnementales ou renforcer leurs activités de mise en application dans ce domaine pour que les entreprises qui se trouvent sur leur territoire ne soient pas désavantagées sur le plan de la compétitivité. La question fondamentale qui sous-tend ces possibilités consiste à savoir si les coûts de l'observation des normes environnementales sont tels que des différences dans ces normes et leur mise en application seraient suffisantes pour pousser les entreprises à investir dans le pays ou la région qui a les normes les plus faibles ou l'application la moins rigoureuse.

Il existe deux opinions opposées en ce qui a trait à l'impact possible du commerce international sur la qualité du milieu naturel²⁷ : que le commerce illimité est néfaste pour l'environnement, principalement lorsque les normes environnementales d'un pays et ses règlements d'application sont faibles, d'une part, et que l'expansion commerciale est une source d'accroissement de la richesse et de diffusion de la technologie, qui augmentent à leur tour la capacité d'un pays de protéger et d'améliorer son environnement, d'autre part.

Cette question a été traitée dans plusieurs études théoriques et empiriques. Lors des discussions avec les membres du Comité d'examen environnemental, du CCCE et du GCSCE, le fait que l'ALENA puisse en arriver à examiner les préoccupations environnementales dans leur ensemble a suscité beaucoup d'intérêt auprès des représentants du monde des affaires. Ces derniers ont souligné que les processus décisionnels tiennent de plus en plus compte des préoccupations environnementales, et que les entreprises ont tout intérêt à se sensibiliser davantage aux questions environnementales. De fait, compte tenu du climat actuel, une bonne politique environnementale constitue aussi une bonne politique commerciale.

27. Secrétariat du GATT, "Trade and the Environment."